



Lorraine Archambault
Conseillère pédagogique
Nicole Boutin
Conseillère pédagogique et
coordonnatrice du programme
Noëlla Robert
adjointe au D.S.P.
Pavillon Mont-Laurier

(Toutes trois sont à l'emploi
du Collège de Saint-Jérôme)

Présentation

Les établissements de détention du Québec connaissent depuis quelque temps des changements d'orientation quant à leur mission et aux rôles de leurs employés. A cet égard, le personnel surveillant doit passer d'un rôle de surveillance statique (gardiennage) à un rôle d'intervenant de première ligne (accompagnement) auprès de la personne incarcérée.

Le Ministère du solliciteur général a demandé au Cégep de Saint-Jérôme d'assumer la formation du personnel surveillant. Le processus de formation vient supporter la démarche de développement des ressources humaines.

Pour sa part, le Cégep de Saint-Jérôme a développé, au cours des années, une expertise en intervention sociale, expertise s'avérant pertinente face aux besoins actuels de formation au sein du réseau de la détention. Le service d'éducation des adultes s'est doté d'une équipe de trois conseillères pédagogiques(1) ayant la responsabilité de l'organisation de cette formation. L'une de ces dernières provient du département de techniques d'assistance sociale et a été mandatée pour coordonner l'élaboration et l'application de ce programme.

Il arrive de plus en plus fréquemment que les services de l'éducation des adultes fassent appel à des professeurs de l'enseignement régulier pour prendre en charge un programme ou des cours sur mesure s'adressant à une clientèle

(1) Noëlla Robert était conseillère pédagogique en juin 1986.

adulte. En effet, leur travail au sein des départements (élaboration de programmes, choix de méthodes pédagogiques et de contenus de cours) les habilite particulièrement à exercer le rôle de conseiller pédagogique. De plus, la clientèle adulte étant de plus en plus présente dans tous les secteurs du niveau collégial, les professeurs ont développé des approches pédagogiques qui tiennent compte du vécu professionnel et expérimentiel des étudiants et des étudiantes adultes.

C'est dans ce contexte que se situe notre réflexion sur le soutien pédagogique et l'autonomie professionnelle des chargés de cours à l'éducation des adultes.

Nous verrons donc, dans notre communication, quels sont les besoins de soutien pédagogique des professeurs chargés de cours et quels sont les moyens que nous avons développés pour y répondre. Nous serons alors en mesure de constater quel est dans ce cadre le rôle du conseiller pédagogique.

En conclusion, nous analyserons les impacts de cette forme d'intervention pédagogique auprès des professeurs chargés de cours en regard, entre autres, de l'autonomie professionnelle de ces professeurs.

1. Les contraintes

La réalisation de ce type de projet à caractère provincial devait tenir compte d'un certain nombre de contraintes. Parmi celles-ci, nous ne retiendrons dans ce texte que celles qui affectent directement l'organisation pédagogique:

- la formation s'adresse à l'ensemble d'une clientèle d'un réseau appelée à une mobilité relative et à des contacts fréquents entre les différents établissements et ce, à travers tout le Québec;
- les cours sont dispensés à l'extérieur des établissements de détention mais le plus près possible des lieux de travail: à titre indicatif, la formation

cette année a été offerte dans dix-neuf (19) villes;

- les cours étant suivis sur le temps de travail et le personnel devant être remplacé afin de respecter les normes de sécurité, la formation s'est donnée pendant des journées complètes qui varient d'une semaine à l'autre en fonction des horaires de travail;
- les règles de fonctionnement des services de l'éducation des adultes font en sorte que la grande majorité des professeurs sont engagés comme chargés de cours; il n'y a donc pas de regroupement de professeurs en assemblée départementale qui voit, entre autres, à la définition des objectifs et des méthodes pédagogiques ainsi qu'à l'établissement des modes d'évaluation;
- les professeurs proviennent de différentes régions du Québec.

Ce contexte particulier de formation entraîne la nécessité de constituer une équipe de formateurs et de formatrices pour assurer la qualité et la cohérence des interventions pédagogiques faites auprès du personnel surveillant de chacun des établissements de détention de la province.

La constitution de cette équipe est assurée par les conseillers pédagogiques qui doivent, en plus, procurer l'assistance professionnelle aux professeurs et veiller à la qualité de l'enseignement.

2. Les besoins de soutien pédagogique

Au moment de l'évaluation des besoins, il nous fallait tenir compte du fait que le projet de formation, axé sur l'intervention, nécessitait l'engagement de formateurs possédant une expérience importante en intervention. Ces formateurs se retrouvent donc dans la position des professeurs chargés de cours, c'est-à-dire que leur occupation principale n'est pas l'enseignement.

La tâche d'enseignement constitue pour eux une expérience stimulante leur permettant une réflexion sur leur pratique. Afin que cette expérience soit la plus enrichissante possible pour eux et que les étudiants bénéficient d'un enseignement de qualité, il nous semble important que l'institution d'enseignement puisse les soutenir face à des besoins particuliers.

*Besoins d'encadrement,
J. Caraghiaur, p. 88.*

Un premier volet de besoins se situe au niveau de la connaissance des ressources et politiques institutionnelles. Ne bénéficiant que d'un temps réduit de contact avec l'institution d'enseignement, ne possédant que peu ou pas de formation au niveau pédagogique et étant peu familier avec les normes et politiques en regard de l'élaboration de plans d'études, des présences et de l'évaluation, le professeur se sent démuné lorsqu'il débute. Il s'avère important, à notre avis, que le collège facilite l'accès à la documentation et aux ressources internes (bibliothèque, audio-visuel, etc.) et offre un appui en ce qui a trait à la présentation des plans d'études, l'élaboration des contenus de cours ainsi que le choix des méthodes pédagogiques. Par ailleurs, les enseignants doivent être informés des politiques de présence et d'évaluation adoptées par le Collège.

Un autre besoin fortement ressenti et exprimé par les professeurs chargés de cours est celui de pouvoir échanger, avec une personne de référence et entre collègues d'un même programme. N'étant pas reliés par des assemblées départementales, il leur est difficile d'assurer une cohérence dans l'enseignement, puisqu'ils ne savent pas ce qui a précédé et ce qui suivra le cours qu'ils donnent. Ils éprouvent le besoin de se perfectionner tant au niveau des contenus que des méthodes pédagogiques, et de l'évaluation des apprentissages. En outre, ils souhaitent partager leurs perceptions des besoins de la clientèle ainsi que leurs réactions aux difficultés rencontrées.

Dans le souci de répondre aux objectifs de formation et aux besoins de la clientèle étudiante, les professeurs chargés de cours jugent essentiel de recevoir du feedback en ce qui concerne la satisfaction des étudiants, la pertinence du contenu enseigné et leurs attitudes comme

professeurs. Ceci leur permet d'apporter les correctifs nécessaires et les situe quant aux aspects à améliorer.

3. Les réponses aux besoins

Afin de répondre aux besoins mentionnés plus haut, il nous est apparu opportun de développer des instruments de soutien aux professeurs: plans d'études cadres, guides pédagogiques, guides des participants. De plus, de l'information sur le contexte de travail et les objectifs du programme à l'intérieur de formations de formateurs, du suivi et du feed-back ont permis la création d'un sentiment d'appartenance à la démarche de formation.

L'équipe des conseillères pédagogiques, composée d'une intervenante, d'une enseignante en intervention, d'une conseillère pédagogique possédant de l'expérience en milieu de détention et assistée de professeurs consultants, réunissait l'expertise nécessaire à la conception et à la production des principaux instruments pédagogiques.

A partir de la connaissance du réseau de la détention, de la clientèle, des objectifs du programme de recyclage, un plan d'études cadre a été élaboré par l'équipe des conseillères présentant les objectifs du cours, les thèmes abordés, les modes d'évaluation ainsi qu'une bibliographie.

Lors de discussions collectives du plan d'études, les professeurs ont pu apporter leur contribution en modifiant les modes d'évaluation proposés, la pondération ainsi que la nature des travaux pratiques.

Des guides pédagogiques ont aussi été conçus par l'équipe en vue de fournir un instrument de base à l'enseignant. Ce document fait la synthèse des recherches effectuées par l'équipe de conception, propose des textes et des références et offre des suggestions de démarches pédagogiques. Il laisse cependant la possibilité au

professeur d'aménager son enseignement selon ses connaissances et expériences.

Les guides élaborés pour les participants permettent au professeur de choisir des activités et des méthodes pédagogiques puisque seuls les objectifs et les thèmes sont mentionnés. Cet instrument procure en outre à l'étudiant des lectures d'appui reliées aux différents thèmes abordés. Les textes proposés sont adaptés au niveau de l'étudiant: textes courts, dans un langage accessible.

Afin d'assurer une cohérence du programme, des séances de formation des formateurs ont été tenues. Elles étaient organisées et animées par l'équipe des conseillères pédagogiques et elles visaient à sensibiliser le personnel aux particularités des milieux de détention et à la clientèle étudiante. Elles permettaient de plus une réflexion sur l'intervention en contexte d'autorité, réflexion susceptible d'alimenter le contenu des cours. Ces rencontres, favorisant l'échange entre collègues, ont mené à une plus grande cohérence et ont permis aux enseignants de se perfectionner entre eux au niveau de l'évaluation des activités d'apprentissage. Lors de ces rencontres, la possibilité de visiter les différents établissements de détention était offerte; ces visites favorisaient la connaissance des tâches quotidiennes du personnel surveillant.

Tout au long de la formation, les conseillères pédagogiques ont assuré un suivi auprès des formateurs. C'était l'occasion pour ces derniers de recevoir un support relativement à des difficultés rencontrées face à leurs étudiants ou encore de se réajuster quant aux objectifs de formation. L'équipe des conseillères constituait le pôle central de réception et de transmission de l'information.

Enfin, pour faciliter le feed-back, nous avons élaboré une grille visant à connaître la satisfaction des étudiants quant à la pertinence du contenu, le support apporté par le formateur, la charge de travail, les méthodes d'évaluation. A la fin de chacun des cours, des rencontres individuelles ou de groupe (selon les budgets disponibles) ont servi à communiquer ces informations et à

recevoir les commentaires des professeurs. Cette étape du processus est tout aussi riche pour nous, puisqu'elle nous apporte des pistes utilisables dans le développement du programme.

Nous pouvons affirmer que dans le cadre d'un tel projet, le rôle des conseillères pédagogiques est très large. En plus de l'organisation technique et administrative et des relations avec le réseau de la détention, elles ont assumé un rôle important au plan du soutien pédagogique, puisqu'elles constituaient le noyau central de personnel à temps complet.

Conclusion

En cours de réalisation, cette expérience a soulevé quelques questions que nous vous soumettons et sur lesquelles nous souhaitons échanger avec vous :

- L'utilisation d'instruments pédagogiques communs restreint-elle la marge de manoeuvre des professeurs, leur autonomie professionnelle?
- Jusqu'où peut aller le soutien pédagogique accordé par des conseillers pédagogiques quand ces derniers font les recommandations d'engagement pour les prochains cours?

Nous n'avons pas trouvé toutes les réponses à ces questions. Nous vous proposons ici quelques réflexions sur l'impact de ces interventions faites auprès des professeurs chargés de cours engagés dans ce projet.

L'autonomie professionnelle des professeurs s'est souvent traduite à l'enseignement régulier par la contribution des professeurs à l'élaboration des programmes et par la liberté de choix dans les approches pédagogiques. Dans la pratique et suivant les collèges, le professeur conserve le choix du contenu de ses cours et des modes d'évaluation en autant que ceux-ci respectent les objectifs définis dans les

Cahiers d'enseignement collégial et la politique d'évaluation des apprentissages des collèges.

Le plan d'études cadre que nous avons fourni proposait les thèmes et les modes d'évaluation en fonction des besoins de formatin de la clientèle. Les professeurs ont apprécié de voir définis des thèmes et des normes communes d'évaluation qui précisaient l'orientation et le cadre de la formation.

Les guides fournis aux professeurs les incitaient à accepter des charges d'enseignement parce qu'ils pouvaient consacrer plus de temps à la préparation du processus pédagogique (stratégies d'enseignement), l'étape de recherche et de choix des références et documents étant souvent très longue.

Ces instruments pédagogiques communs peuvent-ils, s'ils sont imposés, limiter l'autonomie professionnelle? Nous les avons présentés comme matériel de base pour la préparation des cours. Nous avons observé que les professeurs se sont approprié ce matériel en l'adaptant à leur expérience personnelle et aux besoins de leurs étudiants. Ces adaptations ont été communiquées aux autres professeurs et ont servi à enrichir ce matériel de base et à alimenter l'élaboration des autres instruments pédagogiques.

Nous croyons donc que l'apport d'instruments pédagogiques constitue un enrichissement du bagage du professeur et ne limite pas son autonomie dans la relation pédagogique avec l'étudiant.

Par rapport au rôle du conseiller pédagogique comme soutien au professeur, nous avons constaté qu'il pouvait, à certains moments, y avoir de la part du professeur de la réticence à exprimer les difficultés rencontrées par crainte de ne pas se voir offrir de nouvelles charges de cours. Pour pallier à cette situation, nous avons proposé, lorsque les budgets le permettaient, des rencontres entre professeurs où ils pouvaient échanger et devenir ressources les uns pour les autres.

Cependant, nous avons plus souvent rencontré une ouverture à parler du climat du groupe, du contenu des cours, des modifications apportées. Le contact entre les conseillères pédagogiques et les professeurs a été un échange qui permettait la circulation de l'information sur les réactions des autres professeurs face aux mêmes difficultés et sur les réajustements à apporter au programme ou au cours. Les professeurs se sentaient appuyés, moins isolés et avaient le sentiment d'appartenir à une équipe.

Le feed-back à la fin du cours permet au professeur de réutiliser les acquis de son expérience d'enseignement en donnant des pistes pour le développement des autres cours du programme. Cet engagement suscite l'intérêt à poursuivre l'expérience de formation et contribue ainsi à développer une banque de ressources dont la compétence pédagogique s'accroît.